



PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 9 juin 2012

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre du 1^{er} tour des élections législatives, qui se déroule ce samedi 9 juin, le taux de participation était, à 12h00, de 11,72 % pour l'ensemble de la circonscription des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Un prochain point sur la participation sera fait à 17h00.